

**INFORMATIONS CONCERNANT LES ELECTIONS JUDICIAIRES****Documents à joindre aux dossiers de candidature**

	Documents	Etablis par :
–	Le formulaire d'inscription	Grand Conseil
–	Un curriculum vitae	
–	Un préavis du Conseil supérieur de la magistrature	Conseil supérieur de la magistrature (disponible en ligne à l'adresse ci-dessous) (validité 12 mois) https://justice.ge.ch/fr/contenu/conseil-superieur-de-la-magistrature
–*	Déclaration relative à l'article 24 LEDP (A 5 05) (<i>Uniquement pour les candidats qui se présentent pour la <u>première fois à une fonction de magistrat titulaire au pouvoir judiciaire</u></i>)	Grand Conseil (disponible en ligne)
–	Une attestation de résidence avec droits civiques ou une copie de la dernière carte de vote	Office cantonal de la population et des migrations (OCPM, route de Chancy 88) (validité 3 mois)
–*	Une copie du brevet d'avocat	Conseil d'Etat
–*	Tout document attestant posséder 3 ans au moins de pratique professionnelle utile au poste, stage d'avocat non compris	
–	Un certificat de bonne vie et mœurs	Poste de police de la Gravière, sur la base du casier judiciaire (validité 3 mois)
–	Une attestation de l'office des poursuites	Office des poursuites, rue du Stand 46 (validité 3 mois)
–	Une attestation de l'office des faillites	Office des faillites, route de Chêne 54 (validité 3 mois)
–	Une déclaration de non-incompatibilité (voir articles 6 et 9 LOJ, E 2 05)	Grand Conseil (disponible en ligne)

* Ces documents ne sont pas requis pour les juges assesseurs

Pour certaines fonctions, d'autres documents peuvent être nécessaires (voir formulaires d'inscription)

décembre 2021